Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à la Mairie de Lantheuil pour le jeudi huit septembre deux mille onze à vingt-heures trente.
Le 30 août 2011,

Le Maire :

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2011 :

L' an deux mil onze, le huit septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.
Étaient présents :
Mmes et MM. LEU Gérard, MARIE Joël, BEAU Frédéric, RICHARD Daniel, DELAMOTTE Guy, BOULAIS Murielle, MARIE Jean-Claude, LE GUENNEC Stéphane, FRANCOIS Luc, LEPAGE Thierry, MARIN Dominique, PANKAR Valérie et LORILLU Éric.
Absente excusée : Mme PITEL Claire (pouvoir à M. MARIE Jean-Claude).
Secrétaire de séance : M. BEAU Frédéric.

1° CREATION D'UN NOUVEL EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE SUITE A LA MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la Loi n° 1984-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Monsieur le Maire expose que, selon l'article 97 de la Loi n° 1984-53 du 26 janvier 1984, lorsque la durée hebdomadaire d'un poste à temps non complet est modifiée de plus de 10 %, il convient de délibérer pour créer un nouveau poste et supprimer l'ancien après avoir consulté le comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados. Après avoir été consulté, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados a rendu un avis favorable le 28 juin 2011.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps non complet (23 heures hebdomadaires) et de créer un nouvel emploi d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires à compter du 1er octobre 2011.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (14 voix pour) d'approuver les modifications du tableau des emplois communaux proposées par Monsieur le Maire.
En outre, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget principal de la commune, chapitre 64, article 6411.

2° BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 1.

Monsieur le Maire rappelle expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour deux raisons. Tout d'abord, il convient d'intégrer au budget les recettes et les dépenses liées à l'aménagement du lotissement privé « Le Domaine de Manneville » ; d'autre part, les fonds de concours et les frais d'études payés par la Commune doivent faire l'objet d'une imputation définitive.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Augmentations	**Budgétisé**	**D.M.**	**BP + DM**
61521 Entretien de terrains	335,00 €	13 240,00 €	13 575,00 €
Diminutions			
023 Virement en Investissement	137 447,00 €	-8 040,00 €	129 407,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement		**5 200,00 €**	

RECETTES
Augmentations

Article :	**Budgétisé**	**D.M.**	**BP + DM**
6811 Dotat° Amort. (Reprise Fds Conc. CdC)	0,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
Total Recettes de Fonctionnement		**5 200,00 €**	
TOTAL FONCTIONNEMENT		***0,00 €***	

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Augmentations	**Budgétisé**	**D.M.**	**BP + DM**
201458 Subventions (Repris fds de conc. CdC)	0,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
21534 Réseaux d'élec. (ERDF Les Costils)	0,00 €	25 200,00 €	25 200,00 €
2313 Constructions (Reprise frais d'études)	0,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
2315 Installations (Reprise frais d'études)	0,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
Total Dépenses d'Investissement		**52 300,00 €**	

RECETTES

Augmentations	**Budgétisé**	**D.M.**	**BP + DM**
1346 PVR (Nexity)	0,00 €	15 290,00 €	15 290,00 €
1348 Autres fonds (Taxe terrains constructibles)	0,00 €	23 150,00 €	23 150,00 €
2031 Frais d'études	0,00 €	21 900,00 €	21 900,00 €
Diminutions	**Budgétisé**	**D.M.**	**BP + DM**
021 Virement du fonctionnement	137 447,00 €	-8 040,00 €	129 407,00 €
Total Recettes d'Investissement		**52 300,00 €**	
TOTAL INVESTISSEMENT		***0,00 €***	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 voix pour) d'approuver la décision modificative budgétaire N° 1 proposée par Monsieur le Maire pour le Budget Principal de la Commune.

3° BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 1.

Monsieur le Maire rappelle expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative budgétaire pour procéder à l'imputation définitive des frais d'études payés par la Commune sur le budget assainissement..
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Article :	**Budgétisé**	**D.M.**	**B.P. + D.M.**
21532 Réseaux Assmt (reprise études)	0,00 €	14 850,00 €	14 850,00 €
Total Dépenses d'Investissement		**14 850,00 €**	

RECETTES

Article :	**Budgétisé**	**D.M.**	**B.P. + D.M.**
2031 Frais d'études (Reprise en invtmt)	0,00 €	14 850,00 €	14 850,00 €
Total Recettes d'Investissement		**14 850,00 €**	
TOTAL INVESTISSEMENT		***0,00 €***	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 voix pour) d'approuver la décision modificative proposée par Monsieur le Maire pour le Budget Assainissement.

4° RECEVEUR COMMUNAL : VOTE DES INDEMNITES DE BUDGET ET DE CONSEIL POUR LE 2ème SEMESTRE 2011.

Monsieur le Maire rappelle expose au Conseil Municipal le décompte des indemnités de budget et de conseil sollicitées par le receveur communal au titre du 2ème semestre de l'année 2011. Ces indemnités s'élèvent à un montant de 188,54 € bruts.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 voix pour) d'approuver le paiement des indemnités sollicitées par le receveur communal.

5° SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AILES DE LA VICTOIRE ».

Monsieur le Maire rappelle rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la cérémonie du 28 mai 2011, l'association « Les Ailes de la Victoire » a offert une stèle en l'honneur du pilote Canadien Carl joseph Mac Convey décédé le 16 juillet 1944 sur l'aérodrome AL6-B9 de Lantheuil.
Afin de participer à l'acquisition de cette stèle, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de deux cents euros (200 €) à l'association « Les Ailes de la Victoire » présidée par M. Jacques BRÉHIN.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 voix pour) le versement d'une subvention de deux cents euros (200 €) à l'association « Les Ailes de la Victoire ». La subvention sera payée sur les crédits ouverts au chapitre 65, article 6574.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jeudi huit septembre deux mille onze.